

19.03.2012 - 09:40 Uhr

Loi fédérale sur les étrangers : articles sur l'intégration/Egalité des chances - sanctions : 0:1

Zürich (ots) -

Le 23 mars 2012, le délai de consultation pour la révision de la Loi sur les étrangers arrivera à échéance. Le projet de loi vise fortement à corriger d'éventuels déficits en matière d'intégration en instaurant de nouvelles obligations et sanctions. Il s'agit là d'une mauvaise approche. L'EPER est convaincue que l'intégration des personnes migrantes ne peut pas être imposée. L'élément décisif est de garantir l'égalité des chances dans tous les domaines importants qui font la vie en commun.

Le projet de loi donne l'impression que la population étrangère résidente est mal intégrée en Suisse et représente un problème général important. Or, dans les faits, la grande majorité des personnes migrantes a parfaitement trouvé sa place dans le contexte suisse et contribue largement à la prospérité de notre pays. La condition essentielle d'une bonne intégration des personnes étrangères est qu'elles bénéficient des mêmes chances que les Suissesses et les Suisses.

L'EPER promeut l'égalité des chances plutôt que les sanctions

L'EPER salue les efforts d'harmonisation de l'interprétation de la loi ainsi que des mesures d'intégration dans les cantons. Les inégalités cantonales dans l'octroi du regroupement familial, des autorisations de séjour dans les cas de rigueur ou des mesures d'encouragement à l'intégration sont choquantes. Les conditions et les modalités de soutien à l'intégration ne doivent pas dépendre en premier lieu du canton dans lequel la personne migrante vit. Les différences flagrantes qui existent à l'heure actuelle entre les pratiques cantonales contredisent le principe de l'égalité des chances.

Dans son message relatif au projet de loi, le Conseil fédéral écrit que quelque 130 millions de francs supplémentaires par an seraient nécessaires pour financer les mesures d'encouragement de l'intégration dans les cantons, mais ajoute que seule une partie de ce montant devrait être mise à disposition. Ceci est inacceptable. Si les moyens nécessaires à la promotion de l'intégration manquent, les textes de loi se résumeront à des vœux pieux.

L'EPER contribue concrètement à améliorer l'égalité des chances pour les personnes migrantes. L'oeuvre d'entraide organise cette année pour la troisième fois sa Semaine d'intégration « Regards croisés », dans le cadre de laquelle elle présente ses projets d'intégration. L'action comporte deux volets : d'une part, des « regards croisés » ont lieu entre des célébrités et des bénéficiaires des projets de l'EPER, d'autre part des événements publics sont organisés dans différentes villes de Suisse. De plus amples informations sont disponibles sous : www.eper.ch/regardscroises.

Contact:

Informations complémentaires :

Olivier Graz, responsable communication, 021 613 40 80 ou 078 661 08
97, graz@eper.ch